Synergie Mer Et Littoral
Recherche & développement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical du 20 novembre 2015

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
910	33	12	1	11	Pour : Contre : Abstentions :	13 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Vendredi 20 novembre 2015 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation expédiée le 05 novembre 2015. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :
Mme Frédérique BOURY, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Patrice PILLET,

Déléguée du conseil départemental suppléante :
Mme Madeleine DUBOST,

Délégués des communes titulaires :
M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

Délégué des chambres consulaires titulaire :
M. Marc LECOUSTEY

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :
Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Paul FORTIN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes titulaires :
M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires titulaires :
M. Jean-Claude CAMUS, M. Pascal FEREY, M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON

Réflexion stratégique sur le positionnement du SMEL au sein de la nouvelle région Normandie

Le Comité syndical, considérant :

- le scénario stratégique présenté le 9 septembre 2015 aux élus du syndicat mixte

.../...

- la concertation lancée en lien étroit entre Synergie Mer Et Littoral et le Conseil départemental de la Manche qui comprend :

    - l'élargissement des compétences opérationnelles du centre expérimental à l'ensemble des côtes normandes, du Mont-Saint-Michel au Tréport, demandant une adaptation des moyens logistiques du SMEL à ce nouveau territoire ;

    - le renforcement des capacités d'investigation scientifiques et techniques du centre expérimental, en synergie avec les structures professionnelles, permettant au SMEL de répondre encore plus efficacement aux prochains défis (évolutions sanitaire, climatique, réglementaires,...),

- l'avis d'opportunité formulé par le Conseil d'administration de l'Association pour l'Economie Maritime de la Manche (APEM) réuni le 5 novembre 2015,

Le Comité syndical invité à statuer sur ce projet, et après en avoir délibéré,

- émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la poursuite de cette réflexion en lien avec les partenaires financiers et techniques du SMEL d'un projet de pôle technologique présenté aux candidats aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 dont le positionnement sera attendu après ces élections ;

- donne délégation :

    - au Président pour conduire d'éventuelles négociations,

    - aux membres du Bureau pour le suivi de la réflexion stratégique, étant entendu que les membres du Comité seront tenus informés au fur-et-à-mesure des suites données à ce projet.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Patrice PILLET

REÇU LE
03 DEC. 2015
PREFECTURE DE LA MANCHE

Synergie Mer Et Littoral
Recherche & développement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical du 20 novembre 2015

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
911	33	12	1	11	Pour : Contre : Abstentions :	13 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Vendredi 20 novembre 2015 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation expédiée le 05 novembre 2015. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :
Mme Frédérique BOURY, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Patrice PILLET,

Déléguée du conseil départemental suppléante :
Mme Madeleine DUBOST,

Délégués des communes titulaires :
M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

Délégué des chambres consulaires titulaire :
M. Marc LECOUSTEY

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :
Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Paul FORTIN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes titulaires :
M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires titulaires :
M. Jean-Claude CAMUS, M. Pascal FEREY, M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON

Plan stratégique 2014-2020
OPERATIONS 2016

Les actions 2016, s'inscrivant dans le plan opérationnel 2014-2020 décliné en 5 axes, ont été présentées aux membres du Comité du SMEL pour se prononcer sur l'opportunité de leur réalisation.

.../...

2 opérations à caractère particulier positionnées dans l'axe 3 : apporter un soutien technique à la gestion des productions

Demande d'assistance technique au développement d'une ferme de production d'oursins blancs en Martinique par un Consortium martiniquais qui nécessite pour le SMEL des compétences territoriales

Le SMEL déjà connu pour son savoir-faire au profit d'élevage d'oursins violet dans le département à la fois pour sa maîtrise complète du cycle d'élevage du conditionnement des géniteurs à la phase d'affinage et dans le développement de l'activité aquacole, est sollicité pour l'apport de conseils et d'expériences pour :

- le ré-ensemmencement des juvéniles dans le milieu naturel
- l'aide au développement d'une aquaculture durable.

Décision du Comité : Considérant l'intérêt de valoriser le SMEL déjà connu pour ses compétences biologiques et techniques au profit de l'élevage d'oursin sur son territoire, et de l'incidence financière estimée positive, le Comité syndical émet un avis favorable à ce projet qui, selon l'avis du Bureau, ne pourra être concrétisé qu'après une demande officielle et l'établissement d'une convention à signer.

Demande d'assistance technique au développement de deux élevages de grenouilles (raniculture) en Normandie, dans le cadre du CENTRAQUA (CENTre Régional de l'AQUAculture), des deux fermes : AQUAPRIMEUR (société en cours de création) à BLAINVILLE SUR ORNE (14) et SCEA Normandy Frog à VESLY (50).

Le SMEL est sollicité pour apporter un appui et répondre aux besoins immédiats et futurs des raniculteurs :

- Tester de nouveaux aliment inerte
- Optimiser conditionnement géniteurs
- Optimiser les process de tri (éviter le cannibalisme)
- Etc...

Décision du Comité : Considérant le caractère innovant et valorisant des plateaux techniques du centre expérimental du SMEL, et l'intérêt porté par le Conseil Régional avec la création de CENTRAQUA, le Comité émet un avis favorable à ces deux projets, sous réserve :

- d'une modification des statuts à valider lors du prochain Comité syndical
- de la création d'un plateau spécifique pouvant faire l'objet d'un appel à projet auprès de la Région.

5 projets positionnés dans l'axe 4 : faire de la recherche appliquée et du développement au bénéfice des professionnels

SEAPLAST : Cartographie des gisements de déchets plastique et co-produits pêche et conchyliculture et RESEAPLAST : Développement de matériels de pêche à base de biomatériaux, déchets plastique et coproduits pêche et conchyliculture

Le SMEL est sollicité pour SEAPLAST

- Développer une filière de valorisation des déchets plastiques et coproduits de la pêche et de la conchyliculture
- Définir les actions à mettre en place pour valoriser ces déchets (acteurs sur le territoire, approche filière...)

En cas de résultat positif du programme SEAPLAST, le SMEL interviendrait pour RESEAPLAST au développement de nouveaux matériels de pêche utilisant des produits innovants (bioplastiques) et des déchets recyclés :

- Définition d'un cahier des charges entre pêcheurs et transformateurs
- Sélection de ressources valorisables en plasturgie
- Développement de formulations (polymères) répondant au cahier des charges, tests de vieillissement en laboratoire, caractérisation début et fin de vie du produit
- Développement de prototypes industriels (casier à bulot, filet multifilaments...)
- Tests de vieillissement en condition réelle d'utilisation et caractérisation début/fin de vie des produits

Le SMEL a déjà déposé un dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt 2015 auprès de l'ADEME.

Décision du Comité : Considérant la sollicitation du CRPBN et du SMEL pour la réalisation d'une approche prospective et déterminer les pistes de valorisation de ressources inexploitées et potentiellement valorisables dans des applications de plasturgie, le Comité émet un avis favorable aux projets SEAPLAST, et RESEAPLAST, conditionné aux résultats de SEAPLAST.

CACHEMYRE : (CAractérisation des CHEptels MYtilicoles REgionaux) : dans le cadre d'un appel à projet auprès du Conseil Régional

Suite à la mortalité massive des moules en 2014, le CRC a sollicité le SMEL pour conduire ensemble l'opération CACHEMYRE vouée à anticiper ces problèmes en Normandie et réaliser un état du cheptel de moules.

Ce projet comprend :

- le suivi de naissains de moules de différentes origines introduits en Normandie à la réception des cordes ou des plisses :
- le suivi de l'élevage de ces naissains sur 1 site à (Bricqueville)
- le suivi spatial des moules en élevage sur plusieurs sites normands au travers du réseau REMOULNOR du SMEL sur 7 secteurs mytilicoles et 1 élevage (en poche) en Baie des Veys.

Décision du Comité : Considérant l'objectif visant à caractériser l'état des cheptels de moules arrivant en Normandie et ceux présents dans les différents secteurs de production selon trois critères zoosanitaire, biologique, chimique (présence de polluants), le Comité émet un avis favorable sous condition de la participation du Conseil régional de Normandie suite à l'appel à projet à lancer.

Utilisation de la cryo-préservation pour le stockage de matériel biologique

Dans le cadre du travail déjà engagé depuis 4 à 5 ans avec l'Université de Caen, le SMEL a mis en place un plateau technique avec le matériel adéquat pour le développement d'une méthode de cryopréservation (congélation à azote et à -80°) de gamètes et larves de divers invertébrés et végétaux marins (micro-algues,).

Des premiers résultats permettent d'obtenir des « réveils » de larves après congélation.

Il est proposé de mettre à disposition des acteurs locaux des compétences sur la cryo-préservation et le stockage de matériel biologique d'intérêt régional ainsi que de faire une demande d'un co-financement régional dans le cadre des appels à projet

Décision du Comité : Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'une nouvelle offre technique par le SMEL et le Comité Régional Conchylicole (CRC) à long terme mise à disposition des acteurs locaux, le Comité émet un avis favorable à ce projet éligible à un co-financement du Conseil Régional au titre d'un appel à projet.

Projet structurant sur la gestion des cultures marine et environnementale sur la côte Ouest du département de la Manche

Ce projet comprend la mise en place et le suivi des activités conchylicoles sur la côte Ouest de la Manche pour les inscrire dans la Directive Cadre Stratégie Milien Marin (DCSMM) 2008/56/CE du Parlement Européen et décliner sur le plan opérationnel, les recommandations faite dans le cadre de l'étude d'incidence environnementale conduite par le CRC.

Décision du Comité : Le Comité émet un avis favorable à ce projet de développement de différents outils et indicateurs pour l'étude d'incidence écologique du schéma des structures de la conchyliculture du CRC. Les objectifs et enjeux sont à définir avec les partenaires à l'échéance du 1er semestre 2016.

Projet Huitres sauvages du Littoral Normand (HLIN) : connectivité des masses d'eau couplée au programme RESUME de l'IFREMER

Depuis 2010, le SMEL assure le suivi de la colonisation des huitres sauvages des côtes de la Manche par des observations de terrain et ponctuellement, des opérations de lancement de bouées dérivantes en mer sur la zone de la baie du Mont-Saint-Michel à Cancale. Depuis 2013, sont menées avec l'IFREMER Port-En-Bessin et l'AAMP des études sur la dérive larvaire des huitres sauvages permettant d'identifier leur stationnement et leur reproduction.

En 2016, ce même type d'opération de lancement de bouées est envisagé sur le secteur de Champeaux et Carteret par le SMEL en partenariat avec l'IFREMER au titre de son programme RESUME (calibration des points de suivi) dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.
Ce programme RESUME est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Décision du Comité : Le Comité émet un avis favorable à ce projet sous réserve d'obtenir le soutien financier de l'AESN.

3 projets positionnés dans l'axe 3 : apporter un soutien technique à la gestion des productions

Gestion des sédiments issus de décanteurs conchylicoles : GESEDEC

Le CRC sollicite l'assistance technique du SMEL pour une étude sur les pratiques de gestion des sédiments provenant de la décantation des eaux de lavage et de stockage des coquillages, ainsi que la valorisation de ces sédiments. L'issue de ces travaux devant aboutir à la proposition d'une charte pour une meilleure utilisation des décanteurs et un meilleur traitement des sédiments dans une optique de développement durable de la conchyliculture.

Le SMEL est sollicité pour le suivi technique à maîtrise d'ouvrage du CRC en partenariat avec le le LABEO (suivi analytique) et du GIE Blainvillazac (site atelier), ayant pour but de valoriser les sédiments issus des déchets conchylicoles et sous-produits.

Décision du Comité : Considérant l'objectif de valorisation des déchets conchylicoles par les professionnels, le Comité émet un avis favorable ; les financements restant à définir début 2016.

Amélioration de la sécurité des approvisionnement en naissains d'huitre du Comité National de la Conchyliculture (CNC) soutenu par le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) : SCORE 2

Suite aux mortalités massives d'huitres en 2008, un programme national de sélection génétique a été mis en place par le CNC destiné à mesurer la résistance à la maladie et conserver les « familles » d'huitres résistantes (programme SCORE).

Ce programme vise à l'amélioration et à la sécurisation des approvisionnements en naissains d'huître. Le CNC relayé par le CRC fournirait les matériels d'élevage larvaires au SMEL.

Le SMEL est donc sollicité pour assurer le suivi de la production des familles d'huitres. Ce suivi s'inscrirait :

- dans la volonté des professionnels de pérenniser les acquis obtenus par le programme SCORE,
- dans la mise en place d'un réseau de compétence en région s'appuyant sur les CRC's et leurs partenaires régionaux (centres techniques)
- dans la production de générations d'huîtres issues de familles d'intérêt et ainsi disposer de nombreuses familles résistantes aux mortalités des huîtres.
- dans la sauvegarde de la variabilité génétique nécessaire

Dispensée par le CNC, une formation gratuite à la maîtrise de l'élevage larvaire par la technique dite des fluttes est proposée au SMEL qui utilisera ses propres plateaux techniques.

Décision du Comité : Considérant l'objectif pointant la mise en place, dans les régions ostréicoles disposant d'un appui scientifique et technique, des unités de production larvaire issues des géniteurs sélectionnés dans le programme SCORE, le Comité émet un avis favorable.
Les conditions d'aide financière restent à définir.

Projet du Comité Régional des Pêches et Elevages Marins de Basse-Normandie : Observatoire régonal de l'évolution des ressources marines

Le CRPM a sollicité le SMEL pour le programme 2016 de lancement de l'observatoire régional recensant des espèces structurantes à partir des licences de flottille de pêche connues selon 3 niveaux :

Niveau 1 : Bulot, Crustacés (suivi + échantillonnage)
Niveau 2 : Coquille Saint-Jacques, Moule, Seiche
Niveau 3 : Calmar, Praire, Raies ...

Ce programme vise à mettre en place des indicateurs annuels et de connaissance de l'évolution de la flottille réalisée en fonction des critères économiques.

Ces données fournies par différents acteurs dont l'IFREMER, le CRPBN et le SMEL, permettront d'alimenter un observatoire régional nourrit par des données collectées au niveau nationales qui devraient être « régionalisées » complétées par des informations spécifiques régionales.

Pour le SMEL, cet observatoire permettrait de rendre plus accessibles les données déjà existantes et ainsi mieux répondre aux besoins des gestionnaires.
De plus, les actions du SMEL en faveur de la filière halieutique auraient une meilleure lisibilité.

Décision du Comité : Le Comité émet un avis favorable.

Pour extrait conforme,

REÇU LE
03 DEC. 2015
PREFECTURE DE LA MANCHE

LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Patrice PILLET

Synergie Mer Et Littoral
Recherche & développement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical du 20 novembre 2015

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
912	33	12	1	11	Pour : Contre : Abstentions :	13 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Vendredi 20 novembre 2015 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation expédiée le 05 novembre 2015. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :
Mme Frédérique BOURY, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Patrice PILLET,

Déléguée du conseil départemental suppléante :
Mme Madeleine DUBOST,

Délégués des communes titulaires :
M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

Délégué des chambres consulaires titulaire :
M. Marc LECOUSTEY

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Paul FORTIN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes titulaires :
M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires titulaires :
M. Jean-Claude CAMUS, M. Pascal FEREY, M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON

Budget du SMEL 2015 : décision modificative n° 1

Le comité, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative n° 1 du budget 2015 qui s'établit comme suit à la section FONCTIONNEMENT :

- En recettes
  - 50 645,50 Euros du Conseil régional de Basse-Normandie
  - 16 599,00 Euros du CNC et du CRC Poitou-Charentes.

- En dépenses :

Chapitre	Article	Somme
011	60611 - Eau et assainissement	3 500.00 €
	60632 - Fourniture Petit Equipement	10 000.00 €
	6132 - Locations immobilières	700.00 €
	6156 - Maintenance	2 000.00 €
	6184 - Organismes de formation	2 000.00 €
	6237 - Publications	2 000.00 €
	6257 - Réceptions	1 000.00 €
	6261 - Frais d'affranchissement	700.00 €
	6262 - Frais de télécommunication	744.50 €
012	6336 - Cotisations CNFPT - CDG	600.00 €
	64138 - Autres indemnités	3 000.00 €
	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	30 000.00 €
	6475 - Médecine du travail	1 000.00 €
67	673 - Titres annulés	10 000.00 €
		67 244.50 €

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

M. Patrice PILLET

REÇU LE
03. DEC. 2015
PREFECTURE DE LA MANCHE